

**SALON DU LIVRE ET DU DISQUE D'OCCASION**  
le samedi 9 juin 2018 et le dimanche 10 juin 2018

**REGLEMENT**

**1-**Le SALON DU LIVRE ET DU DISQUE D'OCCASION est organisé le samedi 9 juin 2018 et le dimanche 10 juin 2018 sous l'égide du comité de Jumelage de Luc sur Mer. Il se déroulera à la salle Brummel (en intérieur) et réunira des professionnels du livre, du disque (Vynil, CD, DVD, VHS) et des produits dérivés (du cinéma, de la télévision et de la BD) et des particuliers désirant vendre ce type d'objets. Le salon sera ouvert au Public de 9H à 18H. Toute question relative aux objets exposés devra être posée au moment de l'inscription.

**2-**Des emplacements d'une longueur de 2 mètres ont été prévus par les organisateurs. Ils seront marqués et numérotés par les organisateurs. Ils seront attribués par le Comité de Jumelage.

**3-**Le droit de place est fixé aux tarifs suivants :

12 Euros les 2 m, maximum 3 emplacements soit 6 mètres pour une journée\*

18 Euros les 2 m, maximum 3 emplacements soit 6 mètres pour les deux jours\*

Les Renseignements & Inscriptions auront lieu du lundi au vendredi, du 25 MAI au 1er JUIN 2018  
( 02 31 96 64 79 : 14h à 18h)

Carte d'identité pour les particuliers

Carte professionnelle pour les commerçants

Aucune annulation ne sera remboursée après le 1<sup>er</sup> juin 2018.

**4-**Tout exposant devra, sur demande des autorités, présenter la liste des objets exposés.

**5-**Aucun emplacement ne pourra être occupé sans son attribution formelle par un responsable de la manifestation ni l'acquittement du droit de place.

**6-**Tous les participants devront être installés au plus tard à 9h.

**7-**Le déballage s'effectuera dans la limite des emplacements marqués permettant la libre circulation des services d'urgence : Pompiers, Gendarmerie, Ambulance  
Les Représentants de la Force Publique et les Organisateurs du Salon seront chargés spécialement de l'exécution et de la surveillance de ces modalités.

Les participants exposant uniquement le samedi devront avoir débarrassé leurs objets pour 19H.

Les exposants doivent pouvoir justifier de leur assurance (responsabilité civile) les couvrant contre les risques Corporels et matériels. Ils sont responsables des dommages qu'ils peuvent causer aux tiers et de toutes détériorations éventuelles.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte et/ou vol pendant la durée du Salon du samedi 9H au dimanche 20H.

Gardiennage assuré la nuit du 9 au 10 juin.

\*(à négocier)